

bon œil le projet de créer un pareil comité. En vérité, j'ai soumis une proposition semblable à l'assentiment de cette honorable Chambre, il y a une couple d'années. Dans l'intervalle, j'ai élargi ma manière de voir touchant les questions qu'un pareil comité pourrait débattre étant donné que je suis au fait d'un certain nombre de sujets touchant lesquels notre population cherche l'occasion de présenter des observations au Parlement. Par exemple, touchant la question dont j'ai parlé tantôt, c'est-à-dire la Convention internationale concernant les oiseaux migrateurs, qui a été si décevante pour des milliers de sportmen par tout le Canada. La province d'où je viens, si j'ai bonne mémoire, encaisse des recettes annuelles d'environ \$200,000, grâce aux permis qu'elle délivre aux sportmen. Or, la chasse n'a été permise que durant une semaine, cette année. Les sportmen sont fort désireux de trouver un moyen de soumettre leur cause au Parlement. Or, je crois que tous les intéressés, y compris le Gouvernement, y trouveraient leur compte s'il y avait possibilité de leur fournir le moyen de présenter leurs doléances. Une autre question que l'on a mentionnée, c'est la conservation de nos animaux sauvages; le problème relèverait des attributions de ce comité.

Lorsque cette question reviendra sur le tapis, voici la suggestion que je livre à la considération de cette honorable Chambre: Si nous décidons de créer un nouveau comité permanent, il devrait s'occuper des affaires intérieures et extérieures ainsi que de toutes les autres questions qui ne relèvent pas de la juridiction des comités existants. On dira peut-être que la méthode la plus pratique serait de créer deux nouveaux comités permanents; cependant, j'estime que celui dont on propose la création devrait suffire pour le règlement de toutes ces questions. Voilà tout ce que j'avais à dire et je remercie les honorables membres de m'avoir permis de faire ces observations à cette étape-ci.

TRAVAUX DU SÉNAT--AJOURNEMENT

L'honorable **RAOUL DANDURAND**: Honorables sénateurs, on m'a posé la question, savoir si nous recevions de la Chambre des communes des projets de loi pour occuper le Sénat à l'heure actuelle. Je me suis renseigné auprès de mes collègues du cabinet et l'on m'a informé qu'aucune mesure ne sera envoyée au Sénat d'ici trois semaines; de plus, on n'a pas voulu me promettre formellement que, même alors, nous aurons des projets de loi importants à étudier. Après avoir examiné les questions qui seront soumises à la Chambre des communes, j'ai tiré la conclusion qu'il y a lieu de permettre aux séna-

L'honorable **A. D. McREA**.

teurs qui sont domiciliés à des endroits éloignés de la Capitale, dans l'Est et dans l'Ouest, de retourner chez eux et de voir à leurs affaires tandis que la Chambre des communes discutera les projets de loi avant de les soumettre à l'approbation de cette Chambre. On fera peut-être observer que le Gouvernement aurait pu insister auprès de certains ministres pour qu'ils fissent présenter pour la première fois au Sénat des mesures émanant de leurs ministères respectifs, voilà qui aurait pu fournir du travail à cette honorable Chambre, au cours des trois prochaines semaines. Cependant, après avoir examiné les mesures en question, le Gouvernement a été d'avis qu'il est préférable que ces projets de loi soient mis en délibération à la Chambre des communes. On aurait pu présenter ici deux des mesures proposées, mais comme cette Chambre a déjà discuté des projets de loi analogues, alors qu'il n'en a pas été question dans l'autre Chambre, j'ai cru bon que les Communes aient l'occasion de dire ce qu'elles en pensent.

Avec ces explications, je propose que lorsque le Sénat lèvera sa séance cet après-midi, il soit ajourné au mardi le 1er mars, à huit heures du soir.

Le très hon. **ARTHUR MEIGHEN**: Honorables sénateurs, il y a deux sujets que je désire mentionner touchant cette motion.

Le premier concerne la Commission nationale de placement. Mon renseignement n'est peut-être pas récent, mais j'ai appris que l'on se propose de terminer le travail de cette Commission immédiatement. On me dit que le président a offert sa démission. Je fournirai l'occasion, dans un instant, à l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. Dandurand) de dire si la démission du président doit être considérée comme le prélude de la fin de la Commission. Je n'y ai pas la moindre objection, si c'est vrai, bien que j'admire M. Purvis et que je pense qu'il a fait tout ce qui pouvait être accompli.

Le second sujet se rapporte à une autre phase des observations de l'honorable sénateur. Il semble que le Gouvernement n'est pas disposé à charger le Sénat de présenter des mesures législatives à l'heure actuelle, et cela s'applique surtout à un bill, déposé pour la première fois en cette Chambre même qui l'a discuté à fond. Je parle de la mesure relative aux petits prêts. Je crois que l'on se propose de présenter aux Communes, à cette session, quelque bill de nature générale, bill que l'autre Chambre étudiera dans tous ses détails et qui nous sera soumis ensuite. Chacun sait, naturellement, que toute la question ayant émané de bills individuels déterminés, fut étudiée minutieusement par le comité de la